

## **ANALYSE (cartographie conceptuelle) :**

### **La cohabitation des légitimités au Mali : le cas du foncier**

*Alliance malienne pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA / Mali)*

*Présenté par : Madame TRAORE Néné KONATE*

#### **Contexte**

Dans les modes de gouvernance actuelle, les institutions locales sont loin de répondre aux aspirations des populations. Les pouvoirs locaux sont institués et les règles sont édictées sans mettre en œuvre les efforts nécessaires à la prise en compte des différentes réalités locales. Cette situation aboutit à une cohabitation de plusieurs légitimités qui entretiennent entre elles des rapports confus et de natures différentes.

Alors que dans le même temps, la dimension locale est aujourd'hui un espace complexe où les élites politiques, intellectuelles, traditionnelles, religieuses, économiques et sociales entretiennent des relations tout aussi complexes faites d'évitement, de collaboration, de contournement, de conflit, ou de phagocytose.

En outre, la gouvernance locale n'a de sens que si les institutions et les règles locales sont adaptées aux perceptions et aux réalités socioculturelles de leur territoire. C'est pourquoi l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA) a lancé en mai 2008 une initiative sur l'inclusivité institutionnelle et le pluralisme juridique à travers une « recherche – action » sur la cohabitation des légitimités au niveau local.

#### **Objectif général de l'initiative**

Cette recherche–action consiste à analyser le statut, la place et le rôle des différentes légitimités à l'échelle locale (particulièrement les légitimités traditionnelles et religieuses), et à comprendre parallèlement les mécanismes traditionnels de régulation des conflits. Il s'agit précisément d'analyser dans quelle mesure les politiques de décentralisation et de développement local intègrent les légitimités autres que celles issues du suffrage universel ? Quelle est la place de ces dernières dans les institutions et dans la vie publique locale ? Quels sont les rapports qu'elles entretiennent avec les autorités issues du suffrage universel ? Quels sont les rapports entre les règles issues des communautés et le droit dit « moderne » ?

#### **Méthodologie**

Conformément aux objectifs de l'initiative sur la cohabitation des légitimités, il a été mis en place un dispositif de collecte de paroles et d'expériences auprès des différentes catégories d'acteurs concernés. Il s'agit entre autre autres : des autorités traditionnelles (coutumières, religieuses, chefs de village, de quartier, de fraction), des autorités administratives publiques (préfets, commissaires de police), des ordres professionnels (juges, magistrats, sociologues, historiens, anthropologues, etc.), des autorités issues du suffrage universel (élus locaux), des organisations de la société civile, et des partenaires techniques et financiers.

Une équipe pluridisciplinaire de cinq personnes a collecté et transcrit des paroles auprès des catégories mentionnées ci-dessus. Toutes les régions administratives du Mali ont été sillonnées de juin 2008 à février 2009.

Les paroles collectées ont été analysées à l'aide de l'outil Desmodo. Cet outil est une cartographie conceptuelle, qui sert à améliorer la représentation classifiée des informations.

Trois domaines d'analyse ont été identifiés : le foncier, les affaires familiales/ les pratiques sociales et les services publics. Les informations recueillies ont été analysées selon la grille suivante :

- Les constats (les types de conflit),
- Les enjeux/ défis,
- Les mécanismes traditionnels de résolution de ces conflits.

Pour la circonstance, les résultats ci – dessous présentés concernent uniquement le domaine du foncier.

### Présentation des résultats

**Les constats (types de conflit) :** ils font référence aux conflits liés à l'occupation/exploitation des terres, à la non matérialisation des limites de terre, à la propriété/expropriation/lotissement, héritage, aux spéculations foncières.

**Enjeux/Défis :** Il est ressorti de l'analyse des enjeux/défis liés à la réglementation (existence, connaissance et application des textes), à la reconnaissance des institutions légitimes, et aux actions de renforcement des capacités des acteurs.

**Mécanismes traditionnels de résolution des conflits :** De toutes les expériences rencontrées, le mode de règlement pacifique des conflits communément utilisé porte sur : la recherche du consensus à travers le dialogue (palabre en pays dogon), la concertation, le recours à la médiation, la sensibilisation, la référence à l'histoire (les valeurs sociétales de bonne cohabitation en pays malinké), la référence aux valeurs ancestrales et coutumières (en pays bwa) et aux règles religieuses (règles islamiques au Nord), l'ordalie de potion de la terre (chez les Sénoufo).

### Pistes de réflexion et de proposition

**Pistes de réflexion :** De l'analyse des constats, enjeux/défis au regard des modes traditionnels de gestion des conflits se dégagent quelques pistes de réflexions à savoir :

- Comment rendre la justice plus accessible aux usagers et plus efficace afin qu'elle sauvegarde sa légitimité ?
- Comment concilier justice moderne et mécanismes traditionnels de résolution des conflits ?

#### **Propositions :**

- Soutenir une large diffusion des textes règlementaires et des accords de paix auprès des différentes catégories d'acteurs ;
- La matérialisation des limites des terroirs contribuerait à la sauvegarde de la paix sociale si l'Etat associait les patriarches, les autorités coutumières et religieuses des localités afin de prévenir les conflits.

### Conclusion

La prise en compte des pouvoirs traditionnels dans la gestion des conflits permet l'acceptation des décisions rendues et favorise le retour de la paix.

Malgré la grande diversité géographique des acteurs concernés par la résolution des conflits, l'on constate une uniformité en ce qui concerne les mécanismes traditionnels et les modes de régulation pratiqués.

# ENJEUX/ DEFIS

# CONSTATS (TYPES DE CONFLITS)

